L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI 25 JUIN 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Séance du ... Mai 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, G. Cambre, E. Jumonville, F. Tujague, G. Brunel, J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera ... nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Classe 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importés en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, devront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 20 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Classe 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vidés, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Classe 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, fabriqué employé ou trouvé en sa possession.

Plus d'accidents!

LA SEULE LAMPE A HUILE DE PÉTROLE N'OFFRANT AUCUN DANGER!

La "Rhind Patent Safety Lamp"

A été placée sur le marché ... est invité à essayer cette lampe simple, et ... ces qualités sont:

QU'ELLE S'ETEINT D'ELLE-MEME ... ELLE EST RENVERSEE ... S'ETEINT D'ELLE-MEME SI ELLE S'ECHAPPE DE VOS MAINS!

ELLE S'ETEINT D'ELLE-MEME SI ELLE SE BRISE!

ELLE NE PEUT ETRE REMPLIE LORSQU'ELLE EST ALLUMEE. ELLE PEUT ETRE TRANSPORTEE SANS DANGER ET IL EST INUTILE DE SOUFFLER DANS LA CHEMINEE POUR L'ETEINDRE ... TOURNER LA MECHE.

Cette lampe donne plus de clarté ... [illegible]

Dépôt général, No 7 rue du Camp.

15 juin—1m ... New-Orléans.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1879.

G. T. BEAUREGARD, ... [illegible]

[illegible]

Avis spécial.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

[illegible]

W. S. CAMPBELL, Agent.

SPECTACLES, BALS, &c.

Quatrième Grand Pique-Nique

donné par l'Association Horticole et Mutuelle des Jardiniers,

... Dimanche et Lundi, 29 et 30 juin 1879

BILLETS, 50 cts. Dames et Enfants, gratis.

Comité d'arrangements ... John Richter, Martin Agostly, ...

1° Course à pied pour messieurs, 100 yards ... Prix, $2.50 en or.

[illegible]

Nouveau Ferry du Bayou St-Jean.

NATHALIE HAMILTON,

Excursions à dix cents.

[illegible]

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

HÉBERT & Cie,

59 Rue de Chartres, coin Bienville

New-Orleans, La.

Collection à 30 cents le volume.

AMÉDÉE ACHARD—La robe de Nessus ... [illegible]

ELIE BERTHET—Le dernier irlandais ... [illegible]

H. DE BALZAC— ... [illegible]

EMILE CHEVALIER— ... [illegible]

CHATEAUBRIAND—Atala et René ... [illegible]

EYMA XAVIER—Aventuriers et corsaires ... [illegible]

GÉRARD JULES— ... [illegible]

MÉRY—Un homme heureux ... [illegible]

MURGER H.— ... [illegible]

GEORGE SAND.—Adriani ... [illegible]

Abonnement au cabinet de lecture 75 cents par mois.

Livres d'école, Papeterie, Articles pour dessin, etc., etc., etc.

Papiers peints au rabais!!!

22 juin—

Dentistes.

C. A. CHANDLER

DENTISTE.

101 ... Rue du Canal ... 101

Toutes les opérations exécutées aux plus bas prix et aux conditions les plus libérales. 27 mai—1m

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après ... l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ... Pose de palais artificiels.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.

... 15 rue Baronne.

[illegible]

16 juin—

AVIS IMPORTANT

A TOUS CEUX QUI FONT USAGE DU GAZ.

Grande réduction dans le prix du Gaz pour faire la cuisine et chauffer les maisons.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans,

Nlle-Orléans, 4 juin 1879.

Cette Compagnie fournira du gaz pour faire la cuisine et chauffer les maisons ... [illegible]

JAMES JACKSON, Président.

BONNE OCCASION.

Magasin de fourrage à vendre.

[illegible]

Chaussures.

M. ANDRIEU ... 100 Poydras ... [illegible]

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. R. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS ... [illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Dixième Grand Bal Annuel et magnifique Spectacle Pyrotechnique

AUX FAIR GROUNDS,

VENDREDI, 4 JUILLET 1879,

PAR

L'Association de Bienfaisance des POMPIERS de la Louisiane.

Feu d'artifices—Programme.

[illegible]

Admission - - - - 50 cts.

GODCHAUX

31 et 33 RUE DU CANAL

Est après tout l'endroit POUR ACHETER

Des Vêtements.

Articles de Toilette et Chapeaux, A bon marché et bien confectionnés.

Les prix sur le papier sont insuffisants

—VENEZ—

Acheteurs de la ville Et de la Campagne,

Riches et Pauvres,

examiner notre immense stock à bas prix.

Voyez vous-mêmes,

Et soyez encore convaincus Que

GODCHAUX

Défie encore toute concurrence et reste à juste titre le marchand de linge digne de confiance.

Note.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec le temps.

2 mai—

DOBLEY BROTHERS

[illegible]

Dépôt 127 et 129 Commune.

3 mai—1a

GERMANIA INSURANCE COMPANY,

No. 104, RUE DE LA COMMUNE,

[illegible]

ETABLIE EN ... 1866

—Assure contre—

LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIERES.

H. ZUBERBIER ... Président.
EMIL MAIER ... Vice-Président et Secrétaire.
EMIL WEBER ... Assistant-Secrétaire.
H. KNOTZSCH ... Inspecteur.

Directeurs:

GEO. H. BRAUGHN, S. J. FLATOW, I. GRUNEWALD, J. HARTINGER, FRANK LEVIE, J. J. LANGLES, EMIL MAIER, J. E. MERILH, J. J. WECKERLING, H. ZUBERBIER.

THE CITIZENS SAVINGS BANK.

La Banque d'Epargnes des Citoyens,

Au coin des rues Baronne et Gravier.

Recevra et paiera dorénavant les dépôts sujets aux conditions suivantes:

[illegible]

GEO. P. ROWELL & CO.

Bureau d'Annonces de Journaux.

Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10 Spruce St. N. Y.

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

Lea & Perrins

[illegible] WORCESTERSHIRE SAUCE.

[illegible]

JOHN DUNCAN'S SONS, Agents pour

LEA & PERRINS,

9 College Place et 1 Union Square, New-York.

A. ENSMINGER'S

Steam Trunk Manufactory,

(FABRIQUE DE MALLES)

... BON MARCHE, au dépôt. ... Rue Magazine ... 37

Les Célèbres SUMMER RESORTS'

Pewaukee, Lakeside, Hartland, Nashotah, Giffords, Oconomowoc,

[illegible]

Waukesha et Palmyra

[illegible]

A. V. H. CARPENTER, Gen'l Pass. and Ticket Agent, Milwaukee, Wis.

Hôtels, Restaurants, &c.

HOI POUR MANDEVILLE.

Le Jardin de Bière de Mandeville

—Sous la direction de—

JOHN H. FRERICHS,

[illegible]

MONTROSS HOUSE

Biloxi, Mississippi.

[illegible]

P. J. MONTROSS, Propriétaire.

27 mai—3m

RESTAURANT FRANÇAIS,

A McCOMB CITY, Miss.

Sur le chemin de Fer de Jackson.

[illegible]

BARATTE & JOLY, propriétaires.

24 mai—2 mois

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. BOULO prévient ... [illegible]

BEERSHEBA SPRINGS,

Grundy County, Tenn.

Au sommet des Montagnes du Cumberland.

[illegible]

JAS. M. MARTIN, de la Nlle-Orléans.

THE ROYAL,

A Hamilton, Ontario, Canada.

[illegible]

THE OCEAN HOUSE

[illegible]

CRESCENT HOTEL,

LA BAIE ST-LOUIS.

[illegible]

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER ... [illegible]

CONSULTATION et MOKAINE.

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 93 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du ... [illegible]

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 11 juin 1879.

Le Consul de France,

VICOMTE PAUL D'ABZAC.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIEME ANNEE

Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 8 JUILLET 1879.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE G.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINEE DU MARDI, 8 JUILLET 1879

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

[illegible]

1,857 Lots se montant à ... $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

[illegible]

Mardi, 8 Juillet 1879,

TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

[illegible]

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse ... [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. ... RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$315,774 30
Risques maritimes	18,955 32
Risques de rivière	19,701 75
Total des primes	$354,431 37
Moins primes non acquises	111,253 00
Primes notées 31 mai 1879	$243,178 37

PERTES PAYÉES— [illegible] ... 106,208 30

	$136,969 45
Réserves pour pertes non payées	22,000 00
Profits	$114,969 45

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$306,176 86
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	132,561 66
Billets garantis par hypothèques ou nantissement	192,902 33
Billets à recevoir	63,563 43
Primes en voie de collection	35,630 81
Scrip de ville	2,600 00
Jugement sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	61,393 41
	$712,227 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes ... pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO, JOHN GEDDES, PAUL FOURCHY, J. J. FERNANDEZ, JNO. B. LALLANDE, EDWARD TOBY, D. FATJO, M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX, CHS LAFITTE, B. W. TAYLOR.

10 juin—

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks	$315,774 30
On Marine Risks	18,955 32
On River Risks	19,701 75
Total premiums	$354,431 37
Less unearned premiums	111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879	$243,178 37

[illegible]

Reserved for unpaid losses	22,000 00
Profit	$114,969 45

The company have the following assets, estimated at market value:

[illegible]

	$712,227 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.

[illegible]

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the ... premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next. Also to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ, PAUL FOURCHY, JOHN GEDDES, JNO. B. LALLANDE, D. FATJO, EDWARD TOBY, D. A. CHAFFRAIX, M. W. SMITH, CHAS. LAFITTE, B. W. TAYLOR.

10 juin—

Avis aux actionnaires de l'Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans.

En conséquence de la baisse dans la valeur des propriétés foncières et de la difficulté de percevoir les créances dues à l'Association ... [illegible]

Nlle-Orléans, 12 avril 1879.

G. PASCAL, ... BLACK, ... ROB'T ROBERTS, A. P. NOLL, ... AUGUSTE LEVIS Jr.

ACTIF. [illegible]

PASSIF. [illegible]

18 avril—3 m. G. E. NORMAN, Secrétaire.

[illegible]

G. PITARD,

... RUE DU CANAL.

[illegible]

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon ... [illegible]

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel, $1 20 ou 10 cents par mois.

EDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$5 00
Six mois	2 50
Trois mois	1 25

Port annuel, 20 cents.

Prix du numéro ... 10 cents.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et en destination pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS,

73...CHARTRES...73

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

VENTE PEREMPTOIRE.

Propriété de très grande valeur.

Dans le Second et Quatrième District.

No 461 rue Conti, entre Broad et Dorgenois—Second District.

No 163 rue Tremé, entre les rues Dumaine et Ste-Anne—Second District.

No 332 rue Dumaine, entre celles Roman et Prieur—Second District.

Coin Septième et Oak—Second District.

No 127 rue Dumaine, entre celles Dauphine et Bourgogne.

No 119 rue Chestnut, entre Première et Philippe—4ème District.

No 83 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon—Second District.

Vente par ordre des Directeurs Liquidateurs de la compagnie d'Assurance de l'Union.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 28 juin 1879, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NEGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, SANS LIMITE, par ordre des DIRECTEURS LIQUIDATEURS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, First, Philip et Coliseum, désigné par le numéro 15 et mesurant comme suit: 41 pieds 11 pouces, face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté à la rue Philip, et une profondeur de 128 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté de la rue First, et 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, retirée de la rue, avec balcon au premier et second étages, vestibule, 4 chambres, une cuisine attenante ayant 6 chambres, jardin sur le côté, citerne, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 119 rue Chestnut.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville désigné par la lettre C. dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Bourbon et Royale, mesurant 46 pieds, 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 84 pieds, 4 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une charmante résidence en briques, avec mansardes pour famille, ayant 6 chambres et 3 cabinets au rez-de-chaussée et — chambres dans les mansardes, cuisine avec trois chambres, le tout divisé en deux locations. Cette propriété porte le numéro municipal 83 rue Ste-Anne.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville désigné par la lettre H dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Bourgogne et Dauphine, mesurant 21 pieds 3 pouces et 6 lignes, face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 68 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bonne résidence en briques à deux étages, avec mansardes, ayant deux chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au premier, cuisine en briques, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 127 rue Dumaine.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, désigné par le numéro 10 dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Roman et Prieur, mesurant 39 pieds face à la rue Dumaine sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, retirée de la rue, ayant 4 chambres, balcon sur le devant, cuisine, citerne, etc., avec un magnifique parterre sur le devant. Cette propriété porte le numéro municipal 332 rue Dumaine.

5° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, désignés par les numéros 3, 4 et 5 dans l'îlet borné par les rues Septième, Oak, Ursulines et White, mesurant 32 pieds 4 pouces chaque de face à la rue Oak, sur une profondeur de 166 pieds 7 pouces entre lignes parallèles et face à la rue Septième, le lot numéro 3 forme l'encoignure des rues Septième et Oak; les améliorations comprennent une maison en bois, retirée de la rue, ayant 3 chambres, dépendances, citerne, lieux, &c.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville, désigné par le numéro 5 dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ste Anne, Dumaine et Marais, mesurant 32 pieds 2 pouces et 4 lignes face à la rue Tremé sur une profondeur de 105 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison ayant 8 chambres, cuisine, dépendances, citernes, lieux d'aisance et divisée en deux corps de logis. Cette propriété porte le numéro 163 rue Tremé.

7° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Conti, Broad, St-Louis et Dorgenois, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Conti sur 102 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison d'un étage, ayant 3 chambres, hall sur le côté, citerne, lieux, etc. Cette propriété porte le numéro 461 rue Conti.

Les propriétés ci-dessus, sont vendues conformément aux plans de J. A. d'Hemecourt, député-voyer de la ville, daté 30 mai 1879.

Termes et Conditions—1/3 ou 1/2 comptant, au gré des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans, pour billets portant hypothèque spéciale, avec privilège de vendeur, 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets ou en partie; les acquéreurs devront assurer les propriétés jusqu'à parfait paiement des billets pour un montant fixé par les liquidateurs transférer les polices d'assurance aux porteurs des billets, rembourser les primes ... et toutes les autres clauses habituelles.

Les acquéreurs seront tenus d'assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1879, en sus du montant de leur adjudication, et de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant ... notaire, aux frais des acquéreurs.

22 juin—

Magnifique morceau de terre avec les bâtisses, rue St-Claude entre Ursulines et St-Philippe.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 28 juin, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES MARCHANDS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Ursulines et St-Philippe, désigné par le No 5. Le dit lot mesure 51 pieds 9 pouces 3 lignes et 3/8 de ligne face à la rue St-Claude, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes et 6/8 de ligne de profondeur sur la ligne parallèle à la rue St-Philippe, 64 pieds 3 pouces et 6/8 de ligne sur une profondeur de ... [illegible] ... Ensemble, les bâtisses ... [illegible] ... Les chars qui se rendent à la statue de Clay et au marché français passent à une petite distance de la propriété.

Termes et conditions—1/2 comptant, la balance à un an de crédit en billet portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement du dit billet ou une partie et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du montant de l'adjudication, et sera tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:

[illegible]

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.

ALFRED HINGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.

[illegible]

May 21—

S.N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CACHET CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CELEBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO, successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de gros ... le vendent à la Nlle-Orléans.

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,

UP TO DECEMBER 31st 1878.

1805 ... ESTABLISHED IN ... 1805

Fire premiums	$353,437 39	
Marine premiums	65,697 74	
River premiums	36,923 63	
Total premiums		$456,058 76
Deduct— Premiums on risks not terminated	$92,675 43	
Return premiums	10,416 15	
Reinsurances	20,508 98—123,599 56	
Net earned premiums		$332,460 20
Interest on investments		36,242 04
		$368,702 24
Deduct— Fire losses	$30,546 19	
Marine losses	26,924 70	
River losses	6,700 88	
	$64,171 77	
Rebate in lieu of participation	41,464 78	
General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and cancellations	56,806 31—162,442 86	
Net profit		$106,259 42
Deduct— Dividend of June, 1878	$25,000 00	
Dividend of December, 1878	25,000 00	
Surplus, reserved fund	56,259 42	
		106,259 42

The Company has the following ASSETS:

Cash in bank	$53,682 42
Premiums in course of collection	64,082 20
Premium notes	19,462 45
Due by agents	1,843 21
Real estate	143,236 42
First mortgage notes and pledge notes	170,877 05
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, bank, insurance and waterworks stocks	227,272 07
Total assets	$685,455 84

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	92,675 43
Dividends unclaimed	9,520 99
Losses adjusted, not claimed	2,000 00
Dividend, semi-annual, December 1878	25,000 00
Surplus, reserve fund	56,259 42
Total liabilities	$685,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this fifteenth day of January 1879.

TH. BUISSON, Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE Co., Corner Camp and Canal Streets, New Orleans, January 13, 1879.

At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.

DIRECTORS.

C. T. DUGAZON, CHS LAFITTE, CHS E. SCHMIDT, CHS J. LEEDS, D. FATJO, A. SCHREIBER, B. GALLY, W. A. BELL, ANT. CARRIERE, JULES ALIGE, PIERRE FRITZ, JULES TUYES.

17 jan—

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont, sous diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce française à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur proposer des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes.

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer par des pétitions ou des mémoires tous les projets tendant au même but, tels que traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la Chambre Syndicale Consultative qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de ... dont on sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre ... [illegible]

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit pour la présente année 1879 ... [illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement. [illegible]

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. [illegible]

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre ... [illegible]

L'Abeille de ...
Bureaux, N...
NOUVEL...
MERCREDI...

VA...

COMPAGNIE ... TRANSATLANTIQUE ... [illegible]

COMPAGNIE ... [illegible]

Lloyd de l'A... STEAMERS ... LA NOUVELLE ... LE HAVRE ... [illegible]

Pour New-Y... [illegible]

BELFAST ... STATE ... [illegible]

For New ... Cromwell ... [illegible]

FEUILLETON ...

QUITTANCE ...

Par P...

LA GALERIE ...

Il y avait des ... loups, des panthères ... [illegible]